

Le bobsleigh définitivement éliminé

du programme des Jeux de Squaw Valley

Ainsi en a décidé le Comité International Olympique lors de sa récente session tenue à Tokyo. En agissant ainsi, il a adopté le point de vue du Comité d'Organisation des Jeux de Squaw Valley ainsi qu'il l'avait exposé à Sofia l'an dernier. Ensuite du protêt que la Fédération Internationale de Bobsleigh et Tobogganing avait déposé auprès du Comité International Olympique, ce dernier avait accepté de reconsidérer ce problème à Tokyo. Malgré les vives réactions qui se manifestèrent dans le monde du bobsleigh, et tout particulièrement au sein de la Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing, les 34 membres du Comité International Olympique réunis au Japon en mai dernier ont dû se résoudre à éliminer ce sport du programme des Jeux de 1960. C'est la première fois depuis 1924 — date des premiers Jeux d'Hiver — que le bobsleigh — dont la valeur est incontestable — ne figurera pas au programme. Dans notre dernier bulletin nous avions prévu qu'une telle décision devait être prise. En effet, après le congrès tenu par la Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing à Garmisch-Partenkirchen l'hiver dernier, le Comte de la Frégoillère, président de cette fédération, s'adressa aux Comités Nationaux Olympiques intéressés en les priant d'envoyer l'inscription de leur équipe de bobsleigh à la Chancellerie du Comité International Olympique. Il en fixa le délai au 30 avril. Le jour de l'ouverture de la session de Tokyo, soit le 12 mai dernier, QUATRE Comités Nationaux Olympiques seulement répondirent par l'affirmative. Il s'agissait de l'ALLEMAGNE, l'ITALIE, la SUISSE et les U.S.A. — La FRANCE s'y rallia pendant la session. Dans de telles conditions il semble qu'il eût été illogique de demander aux organisateurs américains d'engager plusieurs centaines de mille dollars dans la construction d'une piste... La Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing était certaine de la participation de ONZE nations ; du moins en avait-elle obtenu la garantie de la part de ses *Fédérations Nationales*. Mais ce qu'on ne semble pas vouloir comprendre dans certains milieux c'est qu'il n'appartient pas à ces

fédérations nationales de décider en dernier ressort, mais bien aux COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES à qui incombe la tâche d'inscrire les équipes aux Jeux. Puisque CINQ COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES seulement répondirent par l'affirmative, il y a lieu de supposer que tous les autres n'avaient aucune intention d'envoyer une (ou deux) équipe à Squaw Valley. L'article 24 des Règles Olympiques spécifient clairement que *seuls les Comités Nationaux Olympiques reconnus par le Comité International Olympique ont compétence pour inscrire les concurrents aux Jeux Olympiques*. Puis, dans l'article 34 il est écrit que « Les engagements sont communiqués par les Fédérations Nationales au Comité National Olympique, afin qu'ils puissent être transmis s'ils sont approuvés au Comité Organisateur des Jeux. Dans ces conditions, il n'y a certes pas lieu de reprocher au Comité International Olympique d'avoir eu conscience de ses responsabilités et d'avoir été, en quelque sorte, dans l'obligation d'éliminer ce sport, éminemment sympathique, du programme.

D'autre part, on nous faisait remarquer que l'article 34 des Règles Olympiques précisait que *Huit semaines au moins avant la date d'ouverture des Jeux, la liste des sports et des épreuves auxquels une nation participe doit être soumise au Comité Organisateur*. Or nous nous trouvons à quelque dix-huit mois de l'ouverture de ces Jeux. A cette remarque nous répondrons en citant l'article 30 qui dit que *Le programme des Jeux doit être soumis au Comité International Olympique pour approbation au moins deux ans avant la date d'ouverture des Jeux. Aucune modification ne peut intervenir après ce délai*. Pour des raisons techniques également (construction entière de la piste) il y avait lieu de savoir aujourd'hui déjà si vraiment suffisamment de nations allaient participer avant de s'engager dans des dépenses somptueuses.

Il est vrai que M. Cushing, en présentant la candidature de Squaw Valley à Paris en 1955, avait tout promis, sans aucune restriction, même la construction d'une piste de bobsleigh...

Nouvelle adresse de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur

La Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur nous prie d'informer ceux que cela concerne que sa nouvelle adresse est: 4, Great Winchester Street, London E.C. 2. Téléphone : LONDON Wall 2291. Cables : Marathon, Londres.